

La serrade ¹ à Toulon (1665 et 1721)

Dominique AMANN

Le confinement aujourd'hui imposé à la population française en raison de la pandémie du COVID-19 rappelle deux événements identiques survenus à Toulon, durant le long règne de LouisXIV, en 1664-1665 et 1720-1721 à l'occasion des épidémies de peste.

Le médecin toulonnais Gustave Lambert, qui fut membre de l'académie du Var, en a laissé, dans sa volumineuse *Histoire de Toulon* ², d'intéressantes relations établies d'après les documents de nos archives municipales.

La peste de 1664-1665

En août 1664, le capitaine de vaisseau de Châteauneuf ³, commandant le *Lion*, rencontra, en traversant la Méditerranée pour rejoindre Toulon, un navire marchand marseillais en détresse après avoir essuyé un fort coup de vent. Il le prit en remorque et le ramena à Toulon.

Le capitaine dudit navire, après avoir fait réparer et avant d'appareiller pour s'en retourner à Marseille, alla saluer M. de Châteauneuf et lui offrit, en remerciement de ses bons offices, une balle de soie de Smyrne prélevée sur sa cargaison.

L'officier fit transporter le colis à la maison de campagne de son beau-père, au quartier de Missiessy. Au cours du transport, trois larrons dérobèrent une certaine quantité de soie qu'ils vendirent le lendemain à trois passementiers de la ville.

Mais la balle était contaminée par des puces infectées ⁴ : dans les jours suivants les trois larrons et les trois passementiers ainsi que des membres de leurs familles succombèrent. Les nouvelles allant vite, il ne fut pas possible de dissimuler la vérité : à la fin du mois d'août, la ville était en proie à l'épidémie...

Le 23 septembre, la cour du parlement interdit aux Toulonnais l'entrée de tous les bourgs et villes de Provence et les mesures promulguées par un arrêt de 1620 furent mises à exécution :

- lavage des rues, places et carrefours, deux fois par semaine, avec du vin ;
- lessivage des murs des maisons et appartements et blanchissement à la chaux ;
- injonction aux habitants de limiter leurs activités ;
- interdiction des rassemblements dans les lieux clos et couverts ; fermeture des églises et chapelles ;
- suspension des mariages ; en revanche, les messes, baptêmes et autres cérémonies religieuses pouvaient avoir lieu sur la place au-devant de l'église ;

¹ La *serrado*, « confinement, quarantaine », du patois provençal de l'époque ; substantif dérivé du verbe *serra* « serrer ».

² LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, Toulon, imprimerie du Var, 1886-1892, quatre volumes in-8°.

³ Melchior de Thomas de Châteauneuf, né à Toulon le 3 décembre 1632, y décédé le 26 février 1698, avait épousé Anne d'Astour, fille de Charles d'Astour premier consul de Toulon.

⁴ La peste noire est transmise par la piqûre d'une puce infectée. Elle se traduit par l'inflammation des ganglions provoquant une tension douloureuse des tissus, les « bubons ». Dans les stades plus avancés, les ganglions enflammés finissent par s'ulcérer et suppurer. — Le bacille de la peste n'a été découvert et décrit qu'en 1894 par Alexandre Yersin (1863-1943), un disciple de Pasteur.

- éradication des chiens et chats ;
- établissement de potences de par la ville pour y faire pendre ceux qui compromettraient la santé publique.

Trois fois par jour à l'heure de l'*Angelus*, chaque habitant, dans la rue ou à son domicile, devait prier Dieu pour la délivrance de la ville. On notera aussi l'abnégation des Capucins qui avaient demandé le service dangereux du lessivage et de la désinfection des lieux où étaient morts des pestiférés.

Des cimetières furent créés et des infirmeries construites à l'entour de la ville.

L'évêque de Toulon, Louis de Forbin d'Oppède ⁵, tout juste sacré à Aix et désigné pour Toulon, rejoignit la ville et y arriva le 10 octobre, apportant les consignes du Parlement. Compte tenu de l'importance de l'épidémie, il recommanda une « serrade » générale que le conseil de ville adopta dès le 14 octobre :

« La serrade, comme l'indique le mot, consistait à serrer ou renfermer chaque famille dans sa maison, en lui interdisant toute communication avec l'extérieur, ce qui comportait l'obligation de fournir à chacun tout ce qui lui était nécessaire pour les besoins de sa subsistance, de sa santé et de son âme. Je n'ai pas besoin de dire quelle effroyable responsabilité un pareil état de choses faisait peser sur les chefs et administrateurs de la ville. Dans les idées du temps, la serrade était la plus haute expression du principe de l'isolement appliqué à une épidémie contagieuse. Je doute qu'on en ait fait la cruelle expérience autre part qu'à Toulon, où elle fut mise en pratique deux fois : en 1664 et en 1721. ⁶ »

Toutefois, craignant les réactions de la population, le parlement tergiversa et ne rendit son arrêt que le 10 janvier 1665 ; toutes les dispositions ayant été prises, la serrade commença le 26 :

« Tous les habitants devaient se renfermer chez eux et remettre aux magistrats la clé de la porte principale de leur maison, toutes les autres, ainsi que les portes des magasins, devant être murées à chaux et à sable.

« Toutes les communications qui pouvaient exister entre maisons voisines par les toits devaient être murées.

« Toutes les rues étaient fermées à leurs extrémités par des barrières.

« Il était établi un corps de garde général par quartier, lequel détachait des sentinelles dans chaque rue du quartier pour empêcher les sorties secrètes des habitants ou les échanges entre eux par les fenêtres voisines.

« Il était nommé, au choix des consuls, des intendants de quartier, lesquels avaient sous leurs ordres un certain nombre de syndics, chargés de tenir un rôle exact des habitants des rues soumises à leur inspection, par nom, prénoms, âge et sexe.

« Ces syndics avaient la clé de toutes les maisons placées sous leur surveillance, et trois fois par semaine devaient les ouvrir pour en laisser sortir les chefs de famille, chargés seuls d'aller se pourvoir de toutes les choses nécessaires à la vie.

« La commune centralisait les approvisionnements en viande, pain et autres comestibles, qu'elle débitait dans ses entrepôts.

⁵ Louis de Forbin-Maynier d'Oppède, né à Aix-en-Provence le 11 novembre 1622, décédé à Toulon le 29 avril 1675. Fils de Vincent-Anne de Forbin-Maynier d'Oppède alors premier président du parlement de Provence, il fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi Louis XIII. Sacré évêque le 28 septembre 1664 dans la chapelle des Carmes déchaussés d'Aix par le cardinal Jérôme Grimaldi et aussitôt installé à Toulon, il y exerça son ministère jusqu'à son décès en 1675.

⁶ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 3, chapitre XVII, page 406.

Une fois par jour, les syndics devaient faire comparaître à leurs fenêtres les habitants des divers étages des maisons et devaient compter les séquestrés, lesquels étaient tenus, sous peine de la vie, de déclarer s'ils se trouvent atteints de la peste ou de quelque autre maladie. ⁷ »

Les malades suspects de la peste étaient dirigés vers le Lazaret pour confirmer le diagnostic puis répartis entre les différentes infirmeries ouvertes pour l'épidémie. Les Capucins se rendaient alors dans les logements pour y pratiquer les lavages et fumigations prescrits.

La serrade, d'abord établie pour quarante jours, soit jusqu'au 7 mars, fut prorogée jusqu'au 4 mai, bien qu'il n'y ait pas eu de décès dus à la peste durant le mois de mars.

Le 4 mai, les habitants purent quitter leurs logements mais la ville resta encore isolée du reste de la province jusqu'au 2 juin, terme officiel de la quarantaine imposée, et même en réalité jusqu'au 26 juin, date de l'ordonnance du parlement levant définitivement toutes les interdictions : cet isolement complémentaire, en paralysant tout le commerce, consuma la ruine des habitants.

La gestion des trois consuls qui administraient alors la cité, MM. d'Astour, Flamenq et Gubert, fut contestée de manière bien mesquine par leurs successeurs élus en juin 1665, mais le parlement et la cour des comptes de la province leur rendirent justice.

Les statistiques n'ayant pas été établies, il est impossible de préciser le nombre de morts de l'épidémie, tant dans la population de la ville que dans celle des équipages des vaisseaux.

La peste de 1720-1721 ⁸

La peste s'étant déclarée à Marseille à bord du navire marchand *Le Grand Saint-Antoine* en provenance de Syrie, sa cargaison de balles de coton et de soie fut déposée sur l'île de Jarre ⁹ en vue d'y être brûlée. Mais les personnes préposées à la garde de ces marchandises étant mortes, quatre habitants de Bandol enlevèrent nuitamment une balle de soie et se la partagèrent. Le lendemain, 5 octobre, la peste se déclara à Bandol : en un mois la maladie tua environ dix pour cent de la population du village.

Un pêcheur de Toulon qui se trouvait alors à Bandol rentra dans la ville. Il mourut le 11 octobre et sa fille le 17. Dans les jours suivants, seulement quelques parents et amis étant décédés, la confiance revint.

Le premier consul, Jean d'Antrechaus ¹⁰, prit toutefois des mesures : il fit renforcer le Lazaret et construire « l'hôpital Saint-Roch », un ensemble de baraquements en bois élevés à la hâte. Il acheta un troupeau de bœufs et une grande quantité de grains.

Le 3 décembre mourut une pauvre vieille femme : sa bien modeste succession échut à trois héritiers qui moururent tous dans les jours suivants.

Comme la peste faisait ses ravages en Provence, les cérémonies de la Nativité furent annulées à Toulon.

⁷ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 3, chapitre XVII, pages 408-409.

⁸ La peste de 1720-1721 fut la dernière grande épidémie de peste survenue en France.

⁹ Les îles de Jarre et Jarron se trouvent au sud de Marseille, au large des calanques de la Mounine et de Marseilleveyre.

¹⁰ Jean de Geoffroy d'Antrechaus, né le 13 avril 1693, premier consul. Voir aussi ANTRECHAUS (Jean d'), *Relation de la peste dont la ville de Toulon fut affligée en 1721, avec des observations instructives pour la postérité*, Paris, chez les frères Estienne, 1756, in-12, 24 pages : cet ouvrage est un traité de la peste et des précautions à prendre pour en garantir une ville ; il n'aborde pas les faits particulièrement survenus à Toulon et ne cite aucun citoyen de la ville.

L'activité se ralentit. Ceux qui le purent, appliquant une préconisation médicale pour les temps d'épidémies *cito longe fuge, tarde redeas !*¹¹, se réfugièrent dans leurs bastides des environs de la ville.

À la mi-janvier, un colporteur arriva d'Aix avec des balles de drap qu'il vendit en l'espace de deux jours. Deux jours après sa fille mourut et les médecins constatèrent tous les symptômes de la peste. L'épidémie, dont la diffusion était restée limitée, commença à faire de nombreuses victimes.

Après avoir supprimé les messes et les processions, on ferma les églises. Les activités cessèrent, chacun se renfermant au sein de sa famille. Les mendiants furent regroupés sur un vaisseau désaffecté. Les Frères prêcheurs accueillirent dans leur couvent tous les malades de l'hôpital du Saint-Esprit, qui fut ainsi libéré pour accueillir les pestiférés.

Toutes les dispositions ayant été prises, la quarantaine, souhaitée par la population, débuta le 10 mars :

« Huit mille personnes, n'ayant pour subsister que le salaire de leurs travaux de tous les jours, furent portées sur la liste des indigents que la communauté dut complètement et gratuitement nourrir. L'alimentation de ces huit mille personnes fut fixée à une livre et demie de pain par jour, trois onces de riz ou cinq onces de fèves, une certaine quantité d'huile, de sel, et une chopine de vin. On leur distribuait en outre, deux fois par semaine, une ration de viande. Mais, avec l'alimentation complète des pauvres et des indigents, il fallut assurer le pain et la viande à tous les habitants, quelle que fût leur condition de fortune. Les demandes durent se faire sur des bons signés par le commissaire du quartier et dont l'acquittement par le demandeur était renvoyé à des temps plus heureux. Cette mesure eut des résultats déplorables pour les finances municipales. Les bons, qui devaient servir de pièces comptables, n'arrivèrent entre les mains des commissaires et des pourvoyeurs qu'après avoir été trempés dans du vinaigre pour la purification du papier ; d'autre part, les bouchers et les boulangers, parmi lesquels la mortalité fut très grande, n'en eurent aucun soin et les égarèrent.¹² »

Le confinement fut étendu à tout le personnel de la Marine : équipages, ouvriers du port, commissaires furent séquestrés dans l'arsenal malgré la faible quantité des vivres qui y étaient stockées.

Dans la ville, la terrible mission d'ensevelir les morts, enlevés dans des tombereaux sans linceul ni bière, fut confiée à un personnel inattendu : « On allait se trouver aux prises avec les plus grandes difficultés, lorsque un ordre de M. Le Blanc, ministre de la guerre, mit à la disposition des consuls un bataillon de déserteurs italiens formé à Toulon. C'était un ramassis de soudards, gens de sac et de corde, que rien n'effrayait et qui périrent tous dans l'accomplissement de leurs pénibles obligations.¹³ »

La mortalité était effroyable et les travailleurs les plus essentiels à la vie de la cité firent rapidement défaut :

« Jusqu'au 20 mars, la distribution de pain se fit régulièrement et avec assez d'ordre, mais bientôt la mort d'un grand nombre de pourvoyeurs amena mille embarras, sans cesse renaissants. En un mois, cent treize boulangers, sur cent trente-cinq, moururent. La ville se trouva dans une affreuse extrémité : en avril, on fut obligé pendant trois jours de distribuer un supplément de

¹¹ Fuis vite et loin, ne reviens que tardivement !

¹² LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, pages 214-215.

¹³ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, page 220.

riz pour remplacer le pain qui manquait. M. d'Antrechaus vint supplier M. Hocquart ¹⁴ de mettre trente-cinq fours de la boulangerie maritime, située hors à ville, à la disposition de la commune. C'étaient les seuls dont M. Hocquart pouvait disposer ; il accéda volontiers à cette demande et consentit à faire un appel aux ouvriers boulangers appartenant aux troupes de la marine internées dans l'arsenal. De leur côté, les consuls attirèrent, non sans de grands sacrifices d'argent, quelques maîtres boulangers des villages voisins comme directeurs des fours royaux, et pendant quelque temps encore on eut du pain assuré. ¹⁵ »

En avril la peste atteignit le couvent des Prêcheurs transformé en infirmerie et le vaisseau des mendiants. Le 12 avril, les divers hôpitaux de la ville hébergeaient huit cent soixante-dix-sept malades et, durant ce mois, il y eut plus de deux cents morts par jour.

La propreté des rues ne se fit plus, en raison du décès de ceux qui en étaient chargés :

« Les immondices s'augmentant de toutes les hardes et objets de literie ayant servi aux pestiférés morts ou transportés à l'hôpital, et dont on se débarrassait avec empressement, les rues devinrent bientôt impraticables et exhalèrent des miasmes infects. En même temps et par surcroît de calamités, il fallut subvenir à la subsistance des habitants qui, au moment de l'ouverture de la quarantaine, s'étaient éloignés de la ville pour se retirer dans les maisons de campagne, où ils avaient formé des centres d'agglomération devenus des foyers pestilentiels.

« Dès le début de la quarantaine, on avait interdit toutes relations entre la ville et les réfugiés sur le territoire, et M. Dupont, partisan fougueux de toutes les mesures violentes, faisait brutalement veiller par ses soldats à l'exécution de cette consigne. Nous apprenons par les actes notariés de l'époque que ces malheureux s'étaient mis d'eux-mêmes et sans y être contraints en quarantaine dans leurs bastides et ne communiquaient entre eux qu'à une certaine distance et pour les besoins les plus urgents de la vie. [...].

« Les fugitifs, repoussés de la ville qu'ils avaient désertée, n'avaient pas tardé à se trouver en proie aux angoisses de la famine par la consommation des approvisionnements qu'ils avaient péniblement transportés dans leurs bastides. Sans secours et au désespoir, ils se présentèrent bientôt aux barrières de la porte Royale, demandant du pain et implorant la pitié des consuls. M. d'Antrechaus ne put rester insensible à tant de misères. Il fit dans la campagne quelques établissements de bouchers et de boulangers ; mais en ces temps la mort défaisait le lendemain ce qui avait été édifié la veille, et il fallut organiser sur le territoire des distributions journalières comme dans la ville. ¹⁶ »

La quarantaine devait finir le 20 avril mais, en raison des piètres résultats acquis, elle fut prolongée de trente jours.

Il y eut deux cent soixante-dix décès pour la seule journée du 30 avril : les tombereaux manquaient pour le transport des cadavres et les cimetières ne pouvaient plus les accueillir. Un nouvel hôpital fut improvisé sous des tentes et accueillit en peu de jours douze cents malades ; d'autant plus que l'arsenal laissait chaque jour « sortir les cadavres de nobles et brillants officiers qui allaient trouver dans la mort l'égalité de la fosse commune ¹⁷ ».

Dans la première quinzaine de mai, il y eut plus de trois cents décès par jour.

Au décès du dernier déserteur italien, la ville reçut le concours de cent galériens envoyés par Marseille pour pourvoir à l'ensevelissement des morts.

¹⁴ [Note ajoutée au texte de G. Lambert]. Gilles Hocquart de Champigny (1695-1783), commissaire de la Marine à Toulon de novembre 1720 à août 1722.

¹⁵ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, page 220.

¹⁶ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, pages 224-225. — Le « M. Dupont » cité par Gustave Lambert, brigadier des armées du roi, commandait alors la place de Toulon.

¹⁷ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, page 229.

Le personnel municipal était lui-même décimé ; les commissaires de quartier chargés de faire respecter la quarantaine, quoique renouvelés déjà plusieurs fois, étant tous morts, il ne se trouva plus d'habitants pour remplir ces fonctions.

« Alors s'éleva dans le silence de la cité désolée comme un gémissement universel pour demander l'abrogation de la fatale quarantaine. M. Dupont, le Parlement, les États semblèrent reconnaître tout ce qu'elle avait entraîné avec elle de malheurs, et le 10 mai, dix jours avant que le terme de sa prolongation ne fût expiré, M. d'Antrechaus eut la consolation de proclamer la fin de la séquestration. Jamais criminels ne sortirent de leurs cachots plus hâves et plus exténués. On vit descendre dans la rue tout ce qui restait d'habitants, et leur marche chancelante, leur maigreur, l'hébétude de leur physionomie révélaient tout ce qu'il avaient supporté d'angoisses et de privations. ¹⁸ »

La maladie se fit alors moins mortelle. En juillet, la mortalité diminua de beaucoup et les cas nouveaux devinrent assez rares. À partir de la mi-août on n'observa plus de contaminations nouvelles ; fin août, tous les logements furent lessivés et désinfectés par des fumigations.

L'épidémie avait fait officiellement treize mille deux cent quatre-vingt-trois victimes, soit la moitié de la population, mais de nombreux cadavres avaient été jetés dans les tombereaux sans déclaration et les Toulonnais expatriés dans leurs bastides n'eurent guère de facilités pour accomplir les démarches administratives. Alors que le recensement d'août 1720 avait dénombré vingt-six mille deux cent quatre-vingt-seize habitants, celui d'octobre 1721 n'en décompta plus que dix mille quatre cent quatre-vingt-treize : en l'espace d'une bonne année, la ville avait perdu soixante pour cent de sa population ! Le corps médical, notamment, et le clergé avaient été décimés ; le commerce était nul, plus de la moitié des maisons désertes et les récoltes perdues.

Le 30 octobre les survivants chantèrent à la cathédrale le *Te Deum* de la délivrance, au son des cloches et au bruit des canons.

Le 8 janvier 1722, Jean d'Antrechaus, que la maladie avait épargné quoiqu'il eût été aux premières lignes durant toute l'épidémie, passa la main à son successeur : il avait perdu neuf membres de sa famille mais son dévouement durant cette période, resté légendaire dans l'histoire toulonnaise, lui valut mille livres de pension sur le trésor royal. Il continua d'exercer des fonctions consulaires dans la ville jusqu'en 1755.

Épilogue

La *serrado* fut une mesure effroyable dans une ville très compacte, enfermée dans des remparts empêchant un accroissement de la ville proportionnel au nombre de ses habitants. Les gens étaient entassés dans des maisons aux petites ouvertures, — véritables cachots, — où les familles ouvrières et prolétaires ne disposaient généralement que d'une ou deux pièces. Toutes les ordures et immondices étant jetées « au ruisseau », les rues, tant qu'elles n'avaient pas été balayées et lavées, se trouvaient souillées et nauséabondes. La saleté, l'exiguïté, le confinement, la promiscuité et le défaut d'hygiène favorisaient l'éclosion de tous les germes, la prolifération des puces infectées : tous ces paramètres donnaient aux épidémies des proportions effrayantes.

¹⁸ LAMBERT (Gustave), *Histoire de Toulon*, volume 4, chapitre XX, pages 231-232.

La peste disparut ensuite mais fut remplacée, au siècle suivant, par le choléra. Cette nouvelle épidémie toucha Toulon en 1835, 1837, 1849, 1854, 1865 et 1884, mais la mortalité fut moindre et les autorités municipales ne durent pas recourir à des mesures extrêmes.

×

Comparativement, notre coronavirus paraîtra bien modeste. Le perfectionnement des thérapies et de meilleures conditions de vie réduiront sa létalité. L'amélioration des habitations rendra plus doux l'isolement imposé.

Espérons un prompt retour à une vie normale... sans oublier la sagesse des Anciens : *Venit morbus eques, suevit abire pedes* « La maladie vient à cheval et s'en retourne à pied »¹⁹.

¹⁹ Proverbe latin du XV^e siècle.